

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

## COMMUNE DE VALREAS



**VALRÉAS**  
ENCLAVE DES PAPES

Service Affaires Scolaires  
Dossier suivi par Olivier PAILLART  
☎ 04.90.35.30.43  
Mail : [scolaire@mairie-valreas.fr](mailto:scolaire@mairie-valreas.fr)

### ARRÊTÉ N° 2023-05/68

#### **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES** *(Restauration scolaire et Accueil de Loisirs Périscolaires)*

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22, alinéa 1° et 2° ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'un règlement favorisant le bon fonctionnement, la bonne gestion et l'utilisation des activités périscolaires : restauration scolaire et accueil de loisirs périscolaires (A.L.P.) ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le règlement intérieur des activités périscolaires annexé au présent arrêté fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du service municipal de restauration scolaire et d'accueil de loisirs périscolaires (A.L.P.).

**Article 2** : Le présent règlement entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 et abroge les précédents.

**Article 3** : Le Directeur général des services, le responsable du Pôle Éducation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2023

Application agréée E-legalite.com

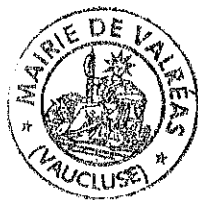
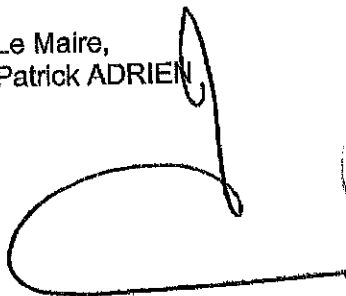
93\_AR-084-2184 01388-2023 0531-ARR\_2023\_05

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame la Préfète de Vaucluse, portée à la connaissance des administrés par voie de publication sur le site internet de la Ville.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) dans les deux mois suivant l'accomplissement de l'ensemble des formalités le rendant exécutoire.

Valréas, le 31 mai 2023

Le Maire,  
Patrick ADRIEN



Acte certifié exécutoire compte tenu :  
de la transmission en Préfecture le - 2 JUIN 2023  
de la publication sur le site Internet le - 2 JUIN 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 02/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-084-218401388-20230531-ARR\_2023\_05